

**CONCOURS EXTERNE COMMUN DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF**

**SESSION 2025**

**RAPPORT DU JURY**

## **Introduction**

Le concours commun de la session 2025 a proposé 37 postes dans 5 ministères différents :

- Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : 16 postes
- Le ministère de l'intérieur : 16 postes
- Le ministère de la justice : 3 postes
- Le ministère de la transition écologique : 1 poste
- Le ministère de la culture : 1 poste

Exception faite du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour lequel le recrutement s'opère sur le territoire de l'académie de Dijon, les autres ministères ont un périmètre de recrutement régional (Bourgogne-Franche-Comté).

### Attractivité du concours

Avec 243 inscrits en 2025, l'attractivité du concours se maintient par rapport à l'année précédente mais reste très faible (239 inscrits en 2024, 284 inscrits en 2023, 339 inscrits en 2022 et 420 en 2021).

Le ratio candidats présents / candidats inscrits reste faible, bien qu'en augmentation (151 présents soit un ratio de 62.13%). Pour rappel, il était de 53.97% en 2024, 56.69 % en 2023, de 52.51% en 2022 et de 94.29% en 2021.

## **1. L'épreuve d'admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves :

- Un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire relevant d'une problématique publique destinée à mettre le candidat en situation de travail, en élaborant une note administrative s'articulant autour de plusieurs questions

- Une épreuve thématique (thème choisi par le candidat) constituée d'une série de 4 à 6 questions à réponse courte dans l'une des options suivantes : gestion des ressources humaines dans les organisations – comptabilité et finance – problèmes économiques et sociaux – enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne.

### **1.1. L'épreuve commune**

Il était demandé aux candidats d'élaborer une note sur la transformation numérique de la Fonction Publique au sein du Ministère de la Transition Ecologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche en précisant ce qu'est la fracture numérique pour les usagers du service public, les pistes d'évolution préconisées et en présentant la démarche de transformation numérique eu sein de la fonction publique ainsi que les impacts et les perspectives pour les agents. Le corpus documentaire était composé de 9 documents représentant un total de 18 pages.

Bien que ne comportant pas de difficultés particulières (le plan était induit par les questions et les documents comportaient l'ensemble des éléments de réponse), l'épreuve a été moyennement réussie par les candidats.

#### 1.1.1. Les notes

- La moyenne générale est de 9.41 / 20
- 72 copies (sur 151) sont au-dessus de la moyenne
- 6 copies seulement obtiennent une note supérieure ou égale à 14 (meilleure copie à 14.5).
- 53 copies obtiennent une note entre 10 et 13.
- 47 copies obtiennent une note située entre 7 et 10

#### 1.1.2. Remarques du jury sur l'épreuve commune

Sur le plan formel, comme l'année précédente, l'exercice de la note administrative a été plutôt réussi, les copies présentant majoritairement les éléments et la forme d'une note administrative : date, lieu, indication de l'émetteur de la note, de son destinataire, présence d'un objet, etc.

La plupart des copies étaient structurées et comprenaient un plan identifiable répondant au sujet et aux questions posées.

Sur le fond, les difficultés rencontrées par les candidats semblent être les suivantes :

- la gestion du temps : beaucoup de candidats semblent ne pas avoir eu le temps de finir leurs notes, ni de se relire.
- l'utilisation et l'analyse de l'ensemble des documents, car de nombreux éléments clés présents dans le corpus documentaire n'apparaissaient pas dans les copies. Certains documents ne semblent pas du tout avoir été appréhendés par certains candidats.

Il est important de rappeler que tous les documents présents dans le dossier ont leur importance et leur utilité pour réussir l'épreuve.

Il est donc conseillé aux candidats de préparer l'épreuve écrite en s'entraînant à partir d'exemples de sujet des années précédentes.

#### 1.2. Les épreuves à option

Les questions communes portaient sur la budgétisation verte et comprenaient 3 questions, étayées par 3 documents qui contenaient les éléments de réponse aux questions.

L'option GRH a été majoritairement choisie par les candidats (93 copies), suivi par les problèmes économiques et sociaux (23 copies), les grands enjeux de la France contemporaine et de l'UE (19 copies), et par l'option comptabilité et finances (14 copies).

### 1.2.1. Synthèse des notes obtenues par option

Option	Moyenne épreuve	Nombre de copies	Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10	Note Maximale	Note minimale
GRH	11.94	93	73	17.75	4.75
Problèmes économiques et sociaux	10.77	23	13	17.25	3.25
France contemporaine et UE	11.62	19	13	17.5	0.5
Comptabilité et finances	8.25	14	5	13.5	5.25

### 1.2.2. Remarques du jury sur l'épreuve à options.

Dans la continuité des années précédentes, les résultats des questions à réponse courte ont été décevants, malgré la possibilité laissée aux candidats de choisir une option en adéquation avec leurs connaissances et centres d'intérêt.

Les sujets à option étaient d'un niveau de difficulté relativement homogène, et une bonne exploitation des documents permettait de répondre correctement à l'ensemble des questions posées.

L'option GRH avait comme sujet l'évolution de la compétence des agents.

L'option problèmes économiques concernait le PIB et l'IDH. Enfin, l'option Enjeux de la France contemporaine et de l'UE traitait de l'Union Européenne.

Comme les années précédentes, l'option comptabilité et finances a été la moins choisie et la moins réussie par les candidats. Plus technique, et se présentant sous la forme d'un exercice pratique, elle demandait une bonne connaissance des principes de la comptabilité d'entreprise. Le jury regrette que ce sujet ne soit pas plus en rapport avec les missions des futurs secrétaires administratifs, en portant par exemple sur des notions de comptabilité et de finances publiques.

Une fois de plus, le jury déplore la faible préparation aux épreuves, qui se couple à un manque de curiosité de la part des candidats. Peu de copies mobilisent des connaissances personnelles, ou font appel à l'actualité récente. Il est donc vivement conseillé aux candidats de se préparer aux épreuves en consolidant leur culture générale.

La préparation du concours doit également passer par la lecture des textes relatifs à l'ouverture des concours et aux modalités des épreuves, des rapports de jury des années précédentes, des exemples de sujets, ainsi que des exercices blancs.

Le seuil d'admissibilité a été porté à 10.65/20, permettant d'obtenir une liste de 72 admissibles (soit 47.68 % des présents).

## 2. L'épreuve d'admission

Elle consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes).

L'entretien se déroule en deux temps :

- Présentation du texte par le candidat et réponse aux questions écrites (10 mn maximum),
- Temps d'échange avec le jury. Celui-ci peut porter sur des thématiques abordées dans le texte court, sur les expériences passées du candidat, ainsi que sur la culture administrative.

Les sujets administratifs peuvent couvrir l'ensemble des champs ministériels concernés par le concours : éducation nationale, intérieur, culture, justice, transition écologique. Les compétences des différentes administrations (rôle du préfet, du recteur, fonctionnement de l'EPL, etc.), les grandes règles de la fonction publique (droits et obligations du fonctionnaire, la différence entre décentralisation et déconcentration, les 3 fonctions publiques, etc.), ou encore à l'actualité des politiques publiques (loi de transformation de la fonction publique, réforme territoriale de l'État, etc.) sont également abordés.

Comme les années précédentes, une part importante des candidats ne semblait pas connaître les types de missions qui pourraient leur être confiées en cas de réussite du concours et ont des difficultés à appréhender les différents métiers qui pourraient leur être proposés par les ministères recruteurs. Le jury invite donc les candidats à consulter le site « choisir le service public », sur lequel ils peuvent consulter des fiches de postes de secrétaires administratifs de plusieurs ministères.

Il est également essentiel que les candidats s'intéressent à l'ensemble de la sphère administrative lors de la préparation du concours, sans se limiter à leur sphère professionnelle immédiate ou à leur premier choix d'affectation. De trop nombreux candidats n'ont pas été en mesure de démontrer des connaissances transversales sur les administrations.

### **Remarques du jury sur l'épreuve orale d'admission**

Le jury a en particulier été agréablement surpris par plusieurs candidats qui ont fait preuve de curiosité et ont su se montrer extrêmement convaincants dans leurs échanges avec le jury. A l'inverse, une mauvaise gestion du stress a également pénalisé plusieurs candidats, qui n'ont pas su démontrer leurs connaissances, malgré un potentiel certain.

En guise de préparation, la consultation préalable du site « choisir le service public » (assez méconnu des candidats) pourrait permettre aux candidats de consulter des fiches de poste de secrétaires administratifs et de faire un tour d'horizon de ce qu'offrent les différents ministères. Par ailleurs, le jury encourage les candidats à suivre des formations de préparation aux oraux de concours quand c'est possible, afin de se familiariser avec l'exercice et d'apprendre à gérer son stress à l'oral.

Le seuil d'admission est de 11.5 pour la liste principale.

37 postes ont été pourvus sur liste principale et 10 personnes ont été inscrites sur liste complémentaire.

La présidente du jury

Frédérique Lemaitre

La vice-Présidente du jury

Agathe Pelissier